



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Certificat de dépôt

Centrale solaire des Physalis - Centrale photovoltaïque au sol dans la commune de Plainval (60)

Date de dépôt : 10-04-2026 08:42



Jeux de
données

4



Nombre de
taxons

1761



Nombre
d'habitats

0



Nombre
d'observations

1761

Cadre d'acquisition

Identification

Instance SNIP du cadre d'acquisition :

23fd20f8-31e2-4db5-9324-a410defffd5b

Libellé du cadre d'acquisition : Centrale solaire des Physalis - Centrale photovoltaïque au sol dans la commune de Plainval (60)

Description : La société Centrale solaire des Physalis est une société de projet qui a été créée dans l'exclusif but de porter, construire et exploiter le parc photovoltaïque des Physalis situé sur la commune de Plainval. Cette société est filiale à 100% de la SAS H2air. Le projet des Physalis est constitué de 8 748 modules de panneaux photovoltaïques, d'un poste de transformation et d'un poste de livraison. Les capteurs photovoltaïques seront installés sur des structures fixes. Le point haut concernant les panneaux est de 2,8 mètres tandis que le point bas est de 1,1 mètre. Elles seront orientées vers le sud et inclinées à environ 16° pour maximiser l'énergie reçue du soleil. Le projet sera clôturé avec un grillage d'une hauteur de 2 m avec des passe-faunes de 20x20cm tous les 15 m. Il accueillera également un poste de transformation qui occupera 21 m² ainsi qu'un poste de livraison qui occupera 33 m² et une citerne souple de 120 m³. Le projet de centrale photovoltaïque des Physalis s'étendra sur 4,66 ha (zone clôturée) et atteindra une puissance totale d'environ 5,86 MWc avec une surface projetée au sol d'environ 2,47 ha. A la fin de vie du parc, l'ensemble de ses éléments constitutifs sera démantelé et suivra des filières de recyclage. Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque des Physalis la puissance étant supérieure à 1 MWc, le projet est soumis à un permis de construire, à une étude d'impact et à une enquête publique. Le projet de réalisation de la centrale solaire des Physalis sur la commune de Plainval a bénéficié d'une expertise écologique complète de terrain de 2023 à 2024 qui a permis d'appréhender les enjeux au sein du site du projet. L'étude écologique a permis de démontrer que l'étude de la flore et des habitats ont démontré que la zone d'implantation potentielle s'inscrit dans un paysage marqué par les monocultures intensives. Elle représente ainsi, la seule unité de type prairiale identifiée dans un rayon de plus de 2 km. De plus, elle apparaît-être déconnectée des éléments de la trame verte et bleue régionale, identifiés au SRCE, et ce dans un rayon de 10 km. Ainsi, les boisements, localisés en périphérie de la zone du projet, représentent des espaces d'accueil de la diversité taxonomique identifiée lors des différentes prospections sur site. La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas définie comme caractéristique de zones humides que ce soit du point de vue de sa pédologie ou de la botanique. Les inventaires au cours d'un cycle complet, ont permis de mettre en évidence une utilisation des boisements et de leur lisière par un cortège de 10 espèces et 2 groupes d'espèces de chiroptères, représentant une diversité moyenne à l'échelle régionale. Concernant l'avifaune, la diversité d'intérêt patrimonial utilise les milieux arborés et notamment les boisements sylvicoles et la haie champêtre identifiés en limite sud de l'AEI. Néanmoins, les inventaires avifaunistiques ont permis de montrer une faible diversité et utilisation de la zone du projet par les espèces. Les enjeux sont globalement faibles, pour ce taxon, au sein du site d'étude. Les impacts bruts du projet sont établis par l'analyse des impacts liés à une implantation des structures du projet sur l'ensemble de la zone, correspondant ainsi à l'analyse des impacts de la version d'implantation la plus impactante pour l'environnement. Le projet de la Centrale solaire des Physalis, par la mise en place des différentes mesures ERCA, présente des impacts résiduels non notables. Le projet est donc compatible avec les enjeux écologiques de ce secteur. Il n'induit pas de risque significatif de perturbation de nature à remettre en cause, le bon accomplissement des cycles biologiques et le maintien en bon état de conservation des populations locales des différentes espèces faunistiques/floristiques protégées. Après application des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels du projet de la centrale solaire des Physalis sur les différents taxons

étudiés sont jugés non significatifs. Aucune atteinte à l'état de conservation des espèces recensées n'est attendue, c'est pourquoi une demande de dérogation au titre de l'article L.411.2 du Code de l'environnement n'apparaît pas nécessaire. Le site s'inscrit dans le paysage du Plateau du Pays de Chaussée, caractérisé par de vastes espaces agricoles structurés par des vallons secs et ponctués de boisements. La zone d'implantation potentielle est située au nord du chemin de la Cotinière et de la Vallée Boulette, au cœur de parcelles cultivées. Bien que relativement ouverte, cette zone est encadrée par plusieurs éléments boisés : le Bosquet Trannoy au nord-ouest, ainsi que le Bois de Monplaisir et le Bosquet Brilleux au sud. Ces formations végétales, associées à une trame bocagère dense, jouent un rôle de masque visuel et limitent fortement les perceptions du site depuis les alentours. Les différents lieux de vie sont distants de la zone d'implantation potentielle, les ondulations du relief et les boisements et bosquets proches du projet endiguent les vues potentielles. Seule la ferme de Lèvermont, plus proche est faiblement sensible au projet. Les nombreuses ondulations du relief ainsi que les motifs arborés générés par les bosquets et les boisements qui composent le paysage du plateau du Pays de Chaussée n'autorisent aucune vue sur la zone d'implantation potentielle depuis les axes de communication. Seule la D938, qui longe la zone d'implantation potentielle présente une sensibilité modérée. L'intégralité des monuments historiques présents dans le périmètre d'étude ne présente pas de sensibilité au regard du projet photovoltaïque de Plainval compte tenu des ondulations du relief et de la trame boisée et bâtie. Les mesures appliquées au projet de Plainval concernent les éléments de conception de la future centrale (choix d'implantation, maintien de la végétation en place, intégration des éléments techniques) ou des éléments du chantier (pris en comptes dans l'évaluation des impacts bruts) mais aussi la plantation de haies et de prairies sur certaines parties du site où le projet est visible. En plus de limiter l'impact visuel du projet, cette mesure vise à renforcer l'identité paysagère des lieux en favorisant la continuité et l'entretien de la trame bocagère existante. Bien que les impacts bruts du projet soient considérés comme faibles à modérés, les impacts résiduels sont quant à eux évalués comme nuls à faibles. Pendant les 30 ans de la durée de vie minimum de la centrale, le projet de centrale photovoltaïque des Physalis permet un évitement direct d'environ 8 150 tonnes de CO2 par rapport au mix électrique français hors importations.

Cadre de référence

Est un méta-cadre : Non

Dates

Date de lancement du cadre d'acquisition : 01/01/2023

Territoires concernés

Étendue territoriale : Communal ou local

Objectifs

InvCart

Acteurs

Contact principal : - Service Environnement

Informations additionnelles

Numéro de dossier : 29990351
Commanditaire/Maitre d'ouvrage : CENTRALE SOLAIRE
DES PHYSALIS
SIRET : 93840030600016

Liste des jeux de données associés



27d343b2-d77d-46d1-9160-7e5392233658
Centrale solaire des Physalis - Données flores



c3facb3b-1fa0-424c-9875-c5bcd7e0ee57
Centrale solaire des Physalis - Données avifaunes



2f44156c-4535-4f8e-9565-e91954cb95f6
Centrale solaire des Physalis - Données autres faunes



9939ed3c-2e39-4cbf-8fed-8be6cc33871a
Centrale solaire des Physalis - Données chiroptères